

PROTECTIONS HYGIENIQUES POUR TOUTES

Depuis deux ans la fédération SUD-Rail porte la revendication de faire installer des distributeurs de protections hygiéniques dans les différents établissements .

C'est en ce sens que dans plusieurs CSE les délégué-e-s SUD-Rail ont posé des audiences pour porter cette revendication, proposé des distributeurs afin d'aider les femmes qui se trouveraient en situation précaire ou non.

Avec le travail des élu-e-s de terrain plusieurs expérimentations ont pu être menées notamment sur (TER CVDL ,EIC PRG, ESV Gare de Lyon, CSE D&R, TER Limousin, Axe Atlantique).

A la suite de ces différentes expérimentations SUD-Rail a posé une DCI nationale le 13 décembre 2022 pour étendre ce projet à l'ensemble des SA. La direction du groupe n'a pas souhaité généraliser préférant laisser, une fois de plus, la main aux différentes SA.

Le 13 décembre 2022, SUD-Rail avait présenté à la DRH Groupe une Demande de Concertation Immédiate (DCI) pour faire avancer nationalement trois aspects relatifs aux conditions de travail et organisations du travail (après avoir obtenu leur mise en œuvre dans certains établissements) :

- la mise en conformité des locaux vis-à-vis du Code du travail, quant aux toilettes et vestiaires séparés, ainsi qu'aux salles d'allaitement.
- la généralisation des distributeurs de protections périodiques dans tous les sites.
- la prise en compte des règles douloureuses (endométriose), avec l'instauration de jours de "congé menstruel", à l'image de l'Espagne dernièrement ou tout récemment à la Direction Départementale du Travail de l'Emploi et des Solidarités de Haute-Garonne (à l'initiative de nos camarades de SUD TAS).



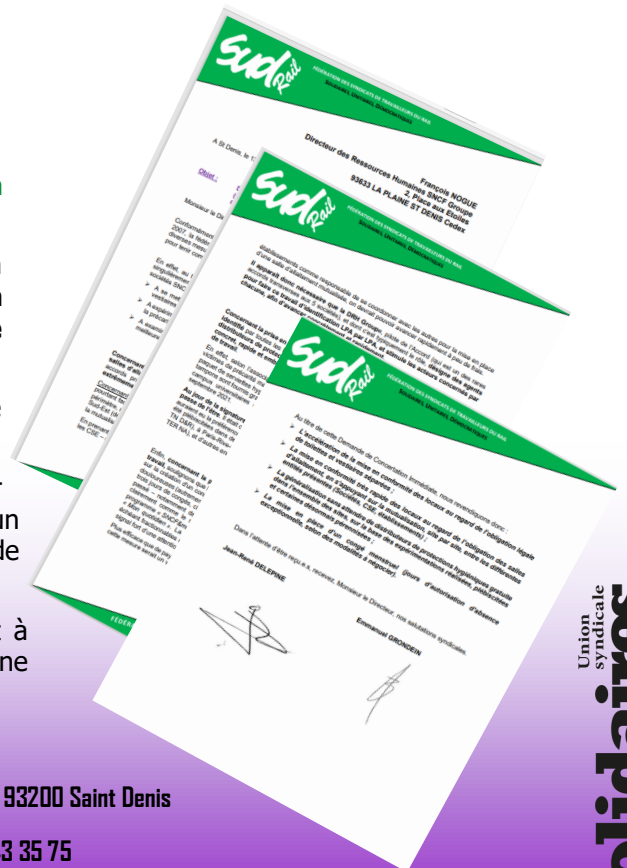
Une des revendications portées par SUD-Rail était d'ajouter un contrat-cadre avec une entreprise proposant des distributeurs.

C'est au mois de Septembre que la direction du groupe a répondu favorablement à la proposition de SUD-Rail. En décembre sera intégrée au contrat cadre une entreprise proposant des distributeurs de protections hygiéniques.

Nous espérons que cette démarche facilitera la généralisation de cette initiative à l'ensemble des SA.

Nous regrettons cependant que la direction du groupe préfère s'abriter derrière les directions des 5 SA alors que l'accord égalité pro/mixité est un des rares accords transverses et donc laisse la possibilité au groupe de décider.

D'autant plus lorsqu'un budget est alloué spécifiquement à la mixité et à l'égalité entre les femmes et les hommes! Si un établissement décide de ne pas mettre en place cette mesure alors elle ne sera pas appliquée.



En effet, selon l'association « Règles élémentaires » en France, 1,7 millions de personnes sont victimes de précarité menstruelle et doivent choisir entre acheter un paquet de pâtes ou un paquet de serviettes hygiéniques.

Les femmes en France représentaient en 2016, 62% des personnes payées au SMIC. En 2021, il y avait 82% de femmes parmi les parents isolés.

Dans certaines grandes entreprises connues, serviettes et tampons sont fournis gratuitement dans les toilettes de l'entreprise. De même l'ensemble des campus universitaires en proposent gratuitement aux étudiantes depuis la rentrée de septembre 2021.

Quelle femme n'a jamais eu ses règles au travail en ayant oublié ses protections et connu ce sentiment de se sentir « démunie » ?

C'est donc dans cet esprit que la délégation SUD-Rail est intervenue dans plusieurs CSE pour qu'il y ait la mise en place de protections hygiéniques.

Le but de notre intervention est de fournir une solution de secours au personnel féminin en matière de protection hygiénique.

La fédération SUD-Rail réitère sa demande d'installer des distributeurs de protections périodiques pour les femmes dans chaque établissement.



Les salles d'allaitement... nous sommes loin du compte!

Là-aussi SUD-Rail œuvre pour la mise en place de salles d'allaitement dans les établissements mais la tâche n'est pas facile. La direction du groupe botte en touche.

Pourtant ces aménagements rendent les conditions de travail plus accueillantes pour les femmes.

Lorsque localement on réussit à inverser la logique, les aménagements se font : sur Paris-Sud-Est, une salle d'allaitement a été créée à l'ESV TGV PSE, à la demande de SUD-Rail, en mutualisant avec les agentes du CSE Transilien D/R. C'est donc tout à fait possible. C'est cette même logique qui devrait prévaloir sur l'ensemble du groupe SNCF.

LE VOTE SUD-RAIL, POUR NE PAS RATER LE TRAIN DE L'ÉGALITÉ



Le gouvernement espagnol a approuvé depuis le 17 mai 2022 un projet de loi sur la création d'un congé menstruel.

En créant ces congés spécifiques, il permet à un nombre de femmes important qui subissent des règles douloureuses (de l'endométriose) de bénéficier de congés supplémentaires afin d'allier vie personnelle et professionnelle plus facilement.

D'après la direction, cela est compliqué à mettre en place au sein de la SNCF et les retours d'expériences existants ne sont pas convaincants pour eux.

Une fois de plus, la direction ne veut clairement pas avancer sur ces sujets, qui pourtant mériteraient toute l'attention de l'entreprise et permettraient de la valoriser davantage. Des solutions adaptées, la SNCF en a au sein de sa propre entreprise: cabinet médical, OPTIM services etc...!

Pour SUD-Rail, la SNCF aurait pu être avant-gardiste sur le sujet mais non, elle préfère attendre que ce soit le gouvernement qui légifère...

Une telle mesure n'est pas inscrite dans les textes, mais les entreprises sont libres de l'accorder à leurs employées dans les conditions qu'elles fixeront. Rien n'empêche la SNCF d'être pionnière en proposant un ou plusieurs jours de congés.

L'exemple plus actuel et plus "proche" est celui de la DDETS 31 qui a instauré une journée d'autorisation d'absence exceptionnelle par mois, pour les femmes qui estimeraient en avoir besoin.

SUD-Rail demande les mêmes mesures à la SNCF.

« Lors de la dernière réunion, la direction du groupe était moins fermée sur la question et la délégation SUD-Rail vous tiendra au courant des avancées. »